AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217703909-20240206-DEC15_2024-DE
en date du 06/02/2024 ; REFERENCE ACTE : DEC15_2024

Département de SEINE-ET-MARNE -o-o-o- Canton de PONTAULT-COMBAULT -o-o-o- Commune de ROISSY-EN-BRIE	**DOMAINE** Marchés Publics

Marchés Publics : BB

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE – FRATERNITE

DÉCISION DU MAIRE n°15/2024
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Avenant n°1 à l'accord-cadre de fourniture de carburants par cartes accréditives et fourniture et livraison de lubrifiants et dérivés pour les services techniques municipaux - lot n°2 fourniture et livraison de lubrifiants et dérives
Accord-cadre passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L2124 2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Le Maire de Roissy-en-Brie,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122.22 et L.2122-23 ;
VU le code de la commande publique, notamment l'article R.2194-6 ;
VU la délibération n°16/2020 en date du 2 juin 2020 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
VU l'arrêté du maire n°154/2020 en date du 8 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pierre VASSEUR, adjoint au maire ;

VU la décision du maire n°177/23 en date du 13 décembre 2023 portant signature de l'accord-cadre n°2023023002 : lot 2 fourniture et livraison de lubrifiants et dérivés passé avec l'entreprise FRANCE LUBRIFIANTS SERVICES, sise 110 Impasse Madeleine Brès à 77127 LIEUSAINT, pour un montant maximum annuel de commande du lot et des reconductions, limité à 5.000,00 € HT ;

CONSIDERANT qu'aux termes d'une décision de dissolution suite à réunion de toutes les parts sociales ou actions entre une seule main en vertu de l'article 1844-5 du code civil à compter du 31/12/2023. Dénomination de l'associé unique : LUBEXCEL, La Roche-sur-Yon : 450039722. Journal d'annonces légales : actu.fr paru le 28/11/2023, la société LUBEXCEL se substitue à la société France LUBRIFIANTS SERVICES ;

CONSIDERANT la nécessité, de ce fait, de transférer le contrat n°2023023002 passé avec la société France LUBRIFIANTS SERVICES et relatif à l'accord cadre lot 2 fourniture et livraison de lubrifiants et dérivés, à la société LUBEXCEL ;

D E C I D E :

Article 1 : de procéder à la signature de l'avenant n°1 à l'accord-cadre de fourniture de carburants par cartes accréditives et fourniture et livraison de lubrifiants et dérivés pour les services techniques municipaux - lot n°2 fourniture et livraison de lubrifiants et dérivés portant transfert à la société LUBEXCEL à compter du 1er janvier 2024, de l'ensemble des droits et obligations résultant du contrat initial passé avec l'entreprise FRANCE LUBRIFIANTS SERVICES.

Article 2 : précise que le contrat n°2023023002 est désormais passé avec l'entreprise LUBEXCEL sise Actipôle 85 - rue J. Auriol – BP 42 – Belleville-sur-vie – 85170 BELLEVIGNY.

Article 3 : les clauses et conditions de l'accord-cadre initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Article 4 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance sous forme d'un donner acte. Un extrait en sera affiché en mairie.
Expédition en sera adressée au Préfet du département.

Par subdélégation du Maire,
L'Adjoint au Maire,
Pierre VASSEUR

Signé électroniquement par :
PIERRE VASSEUR
Le 01/02/2024 à 17:57

NB : conformément au Code de Justice Administrative, cette décision est attaquable devant le juge administratif de MELUN pendant 2 mois à compter de sa publication.